

LE PROJET EN RÉSUMÉ

Consommation d'eau : selon une récente **étude approfondie indépendante**, le surfpark gaspillerait près de **la moitié** de l'eau actuellement consommée à Canéjan (41% à 55%). La limite autorisée par la préfecture serait **dépassée**.

Or Canéjan est située dans une **zone à risque de l'aquifère**. Depuis 3 ans, **l'unité de gestion de l'eau** à laquelle appartient Canéjan (*Oligocène Centre*) dépasse le volume maximum prélevable objectif. Tant que le niveau de prélèvement est supérieur à cette limite, **aucune autorisation** nouvelle de prélèvement ne peut être accordée par la préfecture.

L'augmentation du **prix de l'eau** décidée par la commune pour les gros consommateurs (+2€/m³) ne découragera pas les promoteurs. Il suffit de la comparer aux coûts d'investissements (23M€ rien que pour les deux piscines) et les coûts de fonctionnement (12 à 14M€/an pour les deux bassins), voir ici.

Des risques sanitaires : 4 parlementaires demandent au ministre de la santé une réglementation plus contraignante pour ces surfparks, et la **Fédération** Française de Surf retire son soutien principalement pour cette raison (choix des promoteurs de ne pas suivre la norme Afnor voulue par la Fédé). Récolter l'eau de pluie sur les toits industriels pour s'y baigner est une fausse bonne idée (nature des toits?). Un récent décret semble l'interdire (n° 2023-835).

Des nuisances pour les riverains : trafic automobile (~300 000 visiteurs par an), parking nocturne sauvage, haut-parleurs, bruit et vibrations des moteurs. Une association de riverains de Cestas (120 familles) a voté à l'unanimité une **motion contre** le surfpark lors de son AG, voir document joint.

Des frais pour la collectivité : la voie desservant le site (avenue de Guitayne) est inadaptée et devrait être partiellement refaite pour accueillir les surfeurs.

Des promoteurs qui se moquent de tout le monde et ne tiennent pas parole : ils ont déclaré à deux reprises la semaine dernière vouloir **commencer les travaux** sans attendre les résultats du procès.

Nous vous demandons de défendre l'intérêt général en indiquant au juge avoir été trompés par les promoteurs, pour une sortie de crise raisonnable.

Pour visionner la conférence de presse et retrouver les documents fournis, voir <u>ici</u> et <u>là</u>.

Le surfpark au creux de la vague

GIRONDE | Le projet, près de Bordeaux, consommerait dix à douze fois plus d'eau que ce qu'il annonce.

Article paru le 28 janvier 2024 dans Le Parisien – Aujourd'hui en France-Dimanche



Nouvelle-Aquitaine

Klervi Le Cozic

DEUX BASSINS d'une capacité totale de 20 000 m³ capables de créer des vagues de plus de 1,30 m. Sur le papier, le projet de l'Académie de la glisse, autonome en eau et en énergie grâce à la récupération des eaux pluviales et au photovoltaïque, promet d'allier sport et écologie. Après avoir eu le feu vert des autorités sanitaires, la commune de Canéjan, située dans la métropole bordelaise (Gironde), en a signé le permis de construire en février 2023.

Mais les chiffres annoncés d'une consommation d'eau potable de 13 318 m³ par an n'ont convaincu ni les riverains ni les associations environnementales, qui ont déposé un recours fin juillet devant le tribunal administratif de Bordeaux. Ils viennent de recevoir le bilan des analyses menées par un chercheur indépendant. Verdict? « La consommation serait dix à douze fois plus élevée qu'annoncée », grince Rémy Petit, du collectif Canéjan en transition.

Par la faute de calculs erronés : « Celui de l'évaporation des bassins à vagues, complètement sous-estimée car il se base sur des données qui concernent... du gazon », détaille Denis Loustau, chercheur en écologie physique de l'Inrae à Bordeaux. Autre problème : «Le calcul de la quantité d'eau de pluie récupérable sur les toits pour alimenter les bassins se base sur les trente dernières années. Or on ne doit plus se baser sur le passé pour faire de telles études », ajoute le spécialiste.

À Canéjan, où des restrictions d'eau avaient été prises en 2022 et 2023 après des sécheresses prolongées, l'évolution des ressources en eau inquiète déjà depuis une dizaine d'années, « et les scénarios climatiques futurs ne rempliront pas les nappes ni les besoins d'une telle agglomération », rappelle Denis Loustau, pour qui « ce projet de surfpark ne va pas dans le bon sens ».

Dans son laboratoire, il a réalisé deux scénarios pour évaluer la consommation d'eau par an nécessaire à ce projet: 136 000 ou 183 000 m³ d'eau (prise à 41 %, voire à 55 % dans le réseau d'eau potable). « Si on l'ajoute à la consommation actuelle de la commune, 332 592 m³ en 2022, la limite préfectorale de prélèvement d'eau autorisé pour Canéjan serait largement dépassée. »

Un manque de garanties et de « transparence »

Les riverains, qui déplorent que la société Wavegarden « ne communique pas les chiffres de consommation de ses autres surfparks », ne décolèrent pas. « Les promoteurs ont cumulé tous les risques sanitaires pour faire baisser leur consommation d'eau en ne comptant qu'une seule douche par surfeur, en ne prévoyant pas le renouvellement de l'eau des bassins et en réutilisant de l'eau de pluie qui, dans un bassin fermé, augmente les risques de contamination bactérienne », détaillent les opposants, soutenus par quatre parlementaires Girondins.

En novembre 2023, ces élus ont d'ailleurs demandé au ministre de la Santé d'alors de classer l'Académie de la glisse en « baignade artificielle » afin qu'elle ne puisse pas déroger aux normes d'hygiène et aux contrôles sanitaires. Le manque actuel de garanties et de transparence a conduit le 8 janvier la Fédération française de surf à retirer son soutien au projet en l'état. Contacté, Édouard Algayon, son promoteur, n'a pas donné suite.

PAYS DE LA LOIRE Lancement réussi

Sealhyfe, la plate-forme pilote de production d'hydrogène vert et renouvelable de la start-up nantaise Lhyfe, installée au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), est validée: malgré cinq tempêtes, sa capacité de production n'a pas été entamée. Un projet de production de 4 tonnes d'hydrogène par jour devrait donc être déployé en 2026 en mer du Nord.



Madame, Monsieur,

Nous sommes une association regroupant 120 familles adhérentes dans le quartier de Mano Chênevert à Cestas, situé non loin du site du Courneau.

À plusieurs reprises, nos adhérents nous ont fait part de leur vive inquiétude durant l'année 2023 concernant le projet de Surfpark à l'étude sur la commune de Canéjan.

Réunis, lors de notre assemblée générale en date du 14 janvier 2024, nous avons décidé à l'unanimité de vous adresser ce courrier afin de relayer notre incompréhension et notre opposition totale à ce projet.

En effet, l'ensemble des nuisances sonores et environnementales dont il est porteur, bruits et vibrations occasionnés par les deux générateurs électriques de forte puissance (pouvant soulever des vagues jusqu'à 2 m), par le choc des vagues contre les parois de la piscine, tout autant que celui permanent des animations tous les jours de l'année (comme c'est le cas en Suisse au Surfpark d'Alaïa), impactera à l'évidence notamment la vie de notre quartier.

Il est à l'opposé de ce à quoi nous aspirons : qualité de vie, calme, espaces boisés préservés, équipements sportifs publics accessibles à tous et respectueux de l'environnement.

Nous sommes déjà impactés par les nuisances sonores liées à la proximité de l'autoroute (sortie 25) sur ce quartier. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement vigilants et sensibles à ce que la situation ne se dégrade pas !

Nous voyons dans ce projet lucratif un dispositif qui servira l'intérêt d'une minorité au détriment de l'intérêt général et de l'environnement. Sans évoquer ici l'impact de ce dispositif à terme sur la valeur de nos propriétés ...

Au-delà des nuisances sonores, nous sommes également extrêmement soucieux de l'impact environnemental d'un tel dispositif, utilisant des quantités énormes d'eau provenant en partie des nappes phréatiques si précieuses en ces temps de changement climatique et qui, en cas de vidange intégrale du bassin, sera déversée dans notre rivière l'Eau Bourde avec toutes les conséquences funestes sur sa biodiversité.

Mesdames, Messieurs, par cette lettre, nous tenons à exprimer collectivement nos plus vives inquiétudes, notre incompréhension et notre ferme opposition au projet de Surfpark.

Nous en appelons solennellement à votre sens des responsabilités et à l'intérêt général que vous incarnez et vous sollicitons afin d'en obtenir le retrait sine die.

Dans cette vive attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments respectueux.

L'association Mano-Chênevert





CANEJAN EN TRANSITION1 bis boulevard Pey Arnaud,
33610 CANEJAN

Hossegor, le 08/01/2024

Objet : Projet de surf park Canéjan

Madame, Monsieur,

La Fédération Française de Surf souhaite, par la présente, présenter sa position à date sur le projet de surf park de Canéjan.

Pour la Fédération Française de Surf les vagues artificielles sont un équipement sportif qui peut trouver sa place dans le développement de la pratique du surf par des publics éloignés de celle-ci notamment pour des raisons géographiques ou pour des raisons physiques en particulier pour l'initiation de personnes en situation de handicap. Cet équipement sportif peut également, en complément de l'entraînement en milieu marin, permettre la préparation des sportifs de haut niveau.

Cependant la construction de cet équipement sportif pour obtenir le soutien de la Fédération Française de Surf doit respecter des critères environnementaux tels que :

- la récente norme expérimentale française AFNOR XP S52-900 publiée en août 2022 sur les « Installations de Vagues pour le surf », que celle-ci soit appliquée uniformément sur tout le territoire et à commencer par Canéjan.
- à l'heure où notre ministère de tutelle met l'accent sur l'élaboration d'une feuille de route sobriété hydrique du sport, le respect de la ressource « eau », la plus grande transparence sur la consommation prévisionnelle de l'équipement et des installations annexes (vestiaires, rinçage du matériel, éventuellement hôtellerie et restauration) est indispensable afin d'établir l'impact réel du surf park.

Aujourd'hui les chiffres annoncés par les promoteurs et par leurs opposants sont très éloignés, des compteurs ne sont pas installés sur les parks de même nature en fonctionnement, ceci ne permet pas à la Fédération Française de Surf de se faire une opinion sur la réalité de la consommation d'eau prévisionnelle de l'Académie de la Glisse de Canéjan.

Par conséquent nous sommes dans l'incapacité malgré les annonces initiales à date de soutenir le projet de Canéjan.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques LAJUNCOMME Président de la FFSURF